

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-10-3

N° applicatif 13749

10 ème Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Direction tourisme et attractivité

Service consulté

POLITIQUE MONTAGNE - SOUTIEN 2025 À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE

Résumé : Dans le cadre de la politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'attribuer à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement de 19 000 € pour son action de secours sur la station du Champ du Feu.

L'Association Départementale de la Protection Civile (ADPC) du Bas-Rhin assure en hiver l'organisation et le maintien d'un poste de secours sur le massif du Champ du Feu, compte tenu de l'éloignement important des structures de secours publiques induisant un délai d'intervention supérieur aux normes.

Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à cette association permet d'assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble du domaine public du Champ du Feu (routes départementales, parkings de la collectivité, parcours piétons, champs de luges et pistes de ski nordique). L'aide de notre collectivité contribue chaque année, depuis 2013, aux dépenses de l'association de secours au Champ du Feu sans couvrir l'ensemble des frais qui lui incombent, estimés en 2025 à 49 337 € (hors frais supplémentaires générés par l'incendie du chalet de secours en décembre 2025) :

➤ **Impact de l'incendie du Chalet de Secours sur l'activité de l'ADPC 67**

L'incendie du Chalet de Secours dans la nuit du 14 au 15 décembre 2024 a fortement impacté l'organisation et les contraintes des bénévoles assurant l'armement du poste de secours du Champ du Feu.

Grâce à la réactivité des secouristes présents qui ont immédiatement donné l'alerte, le matériel et les véhicules ont pu être sauvés.

Cependant, une mobilisation exceptionnelle des équipes de l'ADPC a été nécessaire pour assurer la continuité de ses engagements sur le massif du Champ du Feu.

De nombreuses heures ont été nécessaires pour nettoyer et désinfecter les matériels qui ont pu être sauvés, réarmer un poste de secours aux normes dans l'urgence.

Ces actions ont engendré 1 056 km de déplacements et 196 heures de bénévolat supplémentaires qui n'ont pas été comptabilisés dans le bilan de la saison 2024-2025. Les surcoûts liés à cet incendie ont un **impact financier important**, évalués à **3 762,36 €**.

➤ **Missions assurées par l'ADPC**

o **Sécurité des usagers** sur l'ensemble du domaine public du massif du Champ du Feu conformément au plan de secours départemental montagne approuvé par arrêté préfectoral (routes départementales, parkings, parcours piétons, champs de luges et pistes de ski nordique : 57 km linéaires).

o Missions exclusivement **sur le domaine public** ; le domaine alpin, sous gestion privée (SOREMEC : DSP), dispose de ses propres pisteurs-sécouristes. Les deux équipes travaillent néanmoins en bonne intelligence et s'entraident mutuellement en cas de besoin selon les événements qui s'imposent à elles.

Deux, quatre, six ou huit secouristes sont positionnés sur le massif du Champ du Feu lors des week-ends, les mercredis et les vacances scolaires en fonction des prévisions de fréquentation liées à la météo et à l'enneigement.

Lors de la saison 2024-2025, les activités de l'ADPC 67 ont été les suivantes :

47 jours d'ouverture du Poste de Secours qui représentent

- **464 heures** d'ouverture du Poste de Secours
- **1 542 heures** d'activité /secouriste auquel il faut rajouter
- **72 heures** de soutien logistique, armement et entretien du chalet...
- **48 heures** de tâches administratives,
- **320 heures** de formation (motoneige, secours en montagne, connaissance du domaine...)
- **1 982 heures de bénévolat**
- **9 005 km** parcourus

Les interventions de l'ADPC ont permis de **secourir 64 victimes au total** (79 victimes en 2022-23, 17 en 2023-24) essentiellement sur le domaine public.

➤ **Eléments budgétaires de l'ADPC:**

Cotisations 2024	NB de membres 2024	Subventions communales 2024
6 486 €	518	2 531 €

Poste budgétaire	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)
Contribution en nature (bénévolat)	1,182	1,109	1,237
Produits d'exploitation	1,686	1,173	1,041
Charges d'exploitation	1,563	1,300	1,116

Pour ses missions de secours sur la station du Champ du Feu, l'ADPC sollicite de la Collectivité européenne d'Alsace une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Des crédits à hauteur de 19 000 € ont été inscrits au budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace (20 000 € attribués les années précédentes).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à l'Association Départementale de la Protection Civile (ADPC) du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement de 19 000 € pour son action de secours sur le domaine public de la station du Champ du Feu.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2024.

Il est précisé que la subvention sera prélevée sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant €
P061	P061O017	P061E01	T100	1122-65-65748-12	19 000,00
				TOTAL	19 000,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.